

Solution en prévoyance professionnelle en faveur des Municipaux



Les membres de la Municipalité possèdent le statut d'élu et non pas de salarié. La question de l'obligation d'affiliation à la prévoyance professionnelle doit être étudiée de manière précise.

En fonction que l'engagement de l'élu au sein de la Commune constitue une activité principale ou accessoire, l'affiliation à la LPP peut être obligatoire. Cette dernière peut être influencée par l'existence d'une autre activité professionnelle avec un statut de salarié ou d'indépendant au sens de l'AVS.

Afin de répondre à cette problématique, la solution  développée par **ProConseils Solutions** et mise en place en collaboration avec **Retraites Populaires** et son institution de prévoyance

Profelia.
Fondation de prévoyance
Vorsorgestiftung

Plans de prévoyance à choix

CONDITIONS	PLAN STANDARD	PLAN STANDARD+	PLAN FLEXI
Seuil d'accès	A définir, recommandé minimum CHF 15'000		
Salaire assuré	Salaire annuel AVS		
EPARGNE	Epargne 1 (E15%)	Epargne 2 (E18%)	Epargne 3
Bonifications linéaires dès 25 ans (intérêts rachat à 0%)	15% du salaire assuré	18% du salaire assuré	E15% ou E18%
RISQUES	Risques (R30)	Risques (R40)	Risques
Rente d'invalidité	30% du salaire assuré	40% du salaire assuré	R30 ou R40
Rente de conjoint	18% du salaire assuré	24% du salaire assuré	
Rente d'enfant / orphelin	6% su salaire assuré	8% du salaire assuré	
FINANCEMENT	RÉPARTITION DE LA COTISATION TOTALE, AU CHOIX		
Part à charge du Municipal	50%	1/3	
Part à charge de la Commune	50%	2/3	

Offre & Renseignements

Une fois la liste des municipaux établie avec les données personnelles et le statut de chacun (formulaire à disposition, yc online), une offre peut être rapidement établie.

Votre partenaire à votre disposition

ProConseils Solutions

Présence à Morges
Payerne et Yverdon-les-Bains
T 021 802 54 10

Simonetta Carangelo

Responsable prévoyance professionnelle
T 021 811 54 23
s.carangelo@proconseilssolutions.ch



Une solution de prévoyance pensée pour les municipaux

? Notre point de départ

Notre expertise reconnue en prévoyance professionnelle et nos nombreuses références auprès de communes romandes nous ont permis d'identifier des problématiques récurrentes dans les régimes LPP des élus : couverture inadaptée, complexité et manque d'équité.



Notre rôle de courtier indépendant

Spécialistes du domaine, nous analysons le marché en toute indépendance pour proposer des solutions sur mesure, sans lien exclusif avec un institut de prévoyance.



Une démarche basée sur le terrain

Une enquête menée auprès de nos communes clientes a confirmé un besoin clair : une solution simple, transparente et adaptée à la réalité des fonctions municipales.



Réflexion et sélection du partenaire

Après analyse de plusieurs instituts, **Profelia** s'est distinguée par sa flexibilité et la pertinence de son offre pour les élus locaux.

Profelia.

Fondation de prévoyance
Vorsorgestiftung



La naissance du produit

Fruit de cette collaboration, **munipro** est une solution exclusive, claire et avantageuse, spécialement conçue pour les communes et leurs municipaux.

 **munipro**



Votre partenaire à votre disposition

ProConseils Solutions

Présence à Morges
Payerne et Yverdon-les-Bains
T 021 802 54 10

Simonetta Carangelo

Responsable prévoyance professionnelle
T 021 811 54 23
s.carangelo@proconseilssolutions.ch